



**MOTTET & DUCLOS**  
**TISSOT**

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS

**PROCES - VERBAL DE DESCRIPTION**

**EXPEDITION**  
**D2301109**

**DATE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE PREMIER SEPTEMBRE**

**DEMANDEUR :**

A la requête du **SYNDICAT DES COPOPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE J.A.F** sis 2 et 2 Bis, Rue du Docteur Favre à ANNEMASSE (Haute-Savoie), représenté par son syndic en exercice la **SARL CITYA VALP'IMMO**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 24.979,00 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON LES BAINS sous le numéro 390 708 360, dont le siège social est 9, Rue de la Gare à ANNEMASSE (Haute-Savoie), agissant poursuites et diligences de son Gérant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de la **SELARL CABINET MEROTTO**, inscrite au Barreau de THONON-LES-BAINS, prise en la personne de **Maitre Damien MEROTTO**, y demeurant Immeuble « Le Galien A », 28, Avenue de Genève à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie).

**AGISSANT EN VERTU :**

- De la grosse du jugement rendu le 04 décembre 2020 au profit du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble J.A.F. par le Tribunal de Proximité d'ANNEMASSE, signifié par exploit du ministère de la SCP MOTTET DUCLOS & TISSOT, Commissaires de Justice Associés à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie) le 13 janvier 2021, et définitif selon certificat de non opposition en date du 03 novembre 2022 et certificat de non appel en date du 02 décembre 2022.

- D'un commandement tendant à saisie immobilière délivré le 25 juillet 2023 par exploit du ministère de la SCP Bruno MOTTET, Stéphane DUCLOS et Sabine TISSOT, Commissaires de Justice Associés à la Résidence de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie).

- Des articles R321-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, dans le cadre d'une procédure de saisie-immobilière, afin d'établir le procès-verbal de description de deux appartements avec cave, garage et deux places de stationnement sis dans l'ensemble immobilier dénommé « J.A.F. », 2 et 2 bis, Rue du Docteur Favre à ANNEMASSE (Haute-Savoie), appartenant à Monsieur

©AVOVENTES.FR

Je soussigné, **Maître Bruno MOTTET**, Huissier de Justice Associé de la S.C.P. Bruno MOTTET - Stéphane DUCLOS - Sabine TISSOT, Commissaires de Justice Associés, et Caroline FREZARD, Commissaire de Justice Salariée à la Résidence de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie), 8, Rue Amédée VIII de Savoie.

Me suis transporté ce jour à la Mairie d'ANNEMASSE où j'ai relevé sur la matrice cadastrale les renseignements ci-après :

Propriétaire/indivision  
2 RUE DU DOCTEUR FAVRE 74100 ANNEMASSE

Propriétaire/indivision  
5 FIEF DU CHAPITRE 1213 PETIT LANCY SUISSE

PROPRIETES BATIES				
Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Nature
A	2891	2	RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000002 10/10000	PK
A	2891	2	RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000006 11/10000	PK
A	2891	2	RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000021 17/10000 001 LOT 0000038 592/10000	AP
A	2891	2B	RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000021 17/10000 001 LOT 0000038 592/10000	DA
A	2891	2 B	RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000035 485/10000	AP
A	2891	2	RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000035 485/10000	DA
A	2891		RUE DU DOCTEUR FAVRE 001 LOT 0000049 62/10000	PK

Etant préalablement intervenu le 25 août 2023 pour procéder au procès-verbal de description des biens immobiliers saisis, je n'avais pu mener à bien ma mission, occupants du lot n° 38, et Monsieur locataire de l'appartement (lot n° 35) étant absents malgré une sommation d'assister à la description qui leur avait été signifiée le 16 août 2023.

Me suis à nouveau transporté ce jour à 09 heures 30 à l'ensemble immobilier dénommé « J.A.F. » sis 2 et 2 bis, Rue du Docteur Favre à ANNEMASSE (Haute-Savoie), assisté de Policiers Municipaux de la Commune d'ANNEMASSE (Haute-Savoie), conformément à l'article L142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, de

Serrurier de la SAS ACHILLE DEPANNAGE dont le siège social est à SALLANCHES (Haute-Savoie), et en présence de Messieurs Diagnostiqueurs, agissant pour le compte du CABINET GAVARD LEROY, Ingénierie, Etudes Techniques, dont le siège social est 346, Route de la Tour à PEILLONNEX (Haute-Savoie), qui ont pour mission d'effectuer le métrage et d'établir les diagnostics suivants :

- Amiante,
- Electricité,
- Gaz,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat des risques et pollutions,

j'ai constaté ce qui suit :

L'ensemble immobilier en copropriété « J.A.F. » construit dans les années 50, rénové et divisé en 2004, est situé en ville à proximité de la gare d'ANNEMASSE et du nouveau quartier CHABLAIS PARC (photographie « Géoportail » et plan cadastral en annexe).

**Il comprend :**

- Un bâtiment principal A côté rue avec deux entrées et deux cages d'escalier.
- Un bâtiment annexe B ouvrant sur la cour arrière qui dispose de garages et de parkings.

Le Syndic de Copropriété est la SARL CITYA VALP'IMMO dont le siège est 9, Rue de la Gare à ANNEMASSE (Haute-Savoie).

**En annexe :**

- Photographie n° 1 : vue des façades Sud-Est et Sud-Ouest du bâtiment A.
- Photographie n° 2 : vue de la façade Sud-Ouest du bâtiment A.
- Photographie n° 3 : vue de la façade Nord-Est du bâtiment A.
- Photographie n° 4 : vue de l'entrée 2 Bis en façade Sud-Ouest du bâtiment A.

- Photographie n° 5 : vue de l'entrée 2 en façade Sud-Ouest du bâtiment A.
- Photographie n° 6 : vue de l'appartement lot n° 35 au premier étage en façade Sud-Ouest du bâtiment A.
- Photographie n° 7 : vue de l'appartement lot n° 35 en façade Nord-Ouest du bâtiment A.
- Photographie n° 8 : vue de l'appartement lot n° 35 en façade Nord-Est du bâtiment A.
- Photographie n° 9 : vue de l'appartement lot n° 38 en façade Sud-Ouest du bâtiment A.
- Photographie n° 10 : vue de l'appartement lot n° 38 en façade Sud-Est du bâtiment A.
- Photographie n° 11 : vue de l'appartement lot n° 38 en façade Nord-Est du bâtiment A.
- Photographie n° 12 : vue de l'entrée de la cour.
- Photographie n° 13 : vue du bâtiment B et de la cour avec les garages et les parkings.
- Photographie n° 14 : vue des garages.

## LE GARAGE LOT N° 49

Portant le numéro 49 au plan, il s'agit du deuxième garage dans le prolongement du bâtiment B (photographie n° 15 en annexe)

..... procède à son ouverture forcée avant que n'arrive une personne, ..... Dirigeant de la ..... locataire de ce local, qui n'a pu me présenter le bail.

Disposant d'une porte basculante manuelle, il est borgne et brut de béton (photographie n° 16 en annexe).

Sa superficie est de 16,39 m<sup>2</sup>.

Le rapport d'examen de la recherche d'amiante établi par ..... indique dans ses conclusions la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit garage.

## **LES PLACES DE STATIONNEMENT A L'EXTERIEUR**

Elles sont situées au fond de la cour dans l'angle Est de la propriété (photographie n° 17 et plan en annexe).

### **La place de stationnement lot n° 2**

(Photographies n° 18 et 19 en annexe)

Portant le numéro 2 au plan, il s'agit de la première place de stationnement dans le prolongement des garages.

Elle est matérialisée au sol sans son numéro.

Il ne m'a pas été possible de connaître son occupant.

### **La place de stationnement lot n° 6**

(Photographie n° 20 en annexe)

Portant le numéro 6 au plan, il s'agit de la cinquième place de stationnement dans le prolongement des garages.

Elle est matérialisée au sol sans son numéro.

Il ne m'a pas été possible de connaître son occupant.

## **APPARTEMENT LOT N° 38**

Portant le numéro 38 au plan, cet appartement de type 4 se trouve au premier étage côté Est du bâtiment A.

Malgré mes nombreux appels, personne n'a répondu. J'ai alors fait procéder à l'ouverture forcée de la porte d'entrée par © AVOVENTES.FR et au remplacement de son cylindre.

Après ouverture, deux jeunes filles occupant le logement se sont présentées.

Il s'agit de \_\_\_\_\_ qui déclarent être en sous location d'un \_\_\_\_\_ actuellement à l'étranger. Le bail n'a pu m'être présenté.

Chauffé par un chauffage individuel au gaz, il comprend :

### **Un hall d'entrée et dégagement**

(Photographies n° 21, 22 et 23 en annexe)

Il est ouvert sur l'espace séjour - salle à manger.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

Un placard mural deux portes coulissantes est aménagé.

Le tableau électrique et le compteur Linky sont installés à côté de la porte d'entrée.

L'éclairage est assuré par une fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets orientée Sud-Ouest.

Un radiateur de chauffage central est installé sous cette fenêtre.

### **Un espace séjour - salle à manger**

(Photographies n° 25 et 32 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

Une cheminée factice est installée contre le mur Sud-Ouest (photographie n° 24 en annexe).

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres deux battants orientées Sud-Ouest, chacune équipée d'un châssis fixe et de volets, et par une porte-fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets ouvrant sur un balcon en façade Sud-Est d'une superficie de 10,23 m<sup>2</sup> dont le sol est carrelé (photographie n° 33 en annexe).

### **Une cuisine**

(Photographies n° 26, 27, 28 et 29 en annexe)

Elle est ouverte sur l'espace séjour - salle à manger.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Deux murs sont peints et deux murs sont recouverts de pierres.

Le plafond est peint.

Deux placards muraux une porte sont aménagés dont un accueille la chaudière au gaz (photographie n° 31 en annexe).

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié et crédence en carreaux de faïence comprend :

- Contre le mur Ouest : trois placards hauts une porte, une étagère, un plan de travail en stratifié, un évier en inox un bac avec mitigeur, un lave-vaisselle, un tiroir et deux placards bas une porte.

- Contre le mur Nord : un placard haut une porte, une hotte aspirante en inox, un plan de travail en stratifié, une plaque de cuisson quatre feux gaz, deux tiroirs, un placard bas deux portes, une colonne comprenant un placard avec porte basculante, une étagère et un tiroir.

Une niche dans le mur Nord accueille un réfrigérateur-congélateur (photographies n° 27 et 30 en annexe).

### **Un dégagement**

(Photographie n° 34 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

### **Une salle de bains**

(Photographies n° 35 à 37 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond.

Le plafond est recouvert de plaques de polystyrène.

Cette pièce est borgne.

**L'équipement comprend :**

- Une baignoire avec mitigeur, barre de douche et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un plateau en maçonnerie recouvert de carreaux de faïence. Un miroir et une applique sont installés au-dessus.
- Un branchement pour lave-linge.
- Un radiateur sèche-serviette électrique.

**Une chambre côté Sud-Est**

(Photographie n° 38 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets orientée Sud-Est.

**Une chambre à l'angle Est**

(Photographies n° 39, 40 et 41 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Un placard mural trois portes coulissantes est aménagé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets orientée Nord-Ouest et par une porte-fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets ouvrant sur le balcon côté Sud-Est.

**Une chambre côté Nord-Ouest**

(Photographies n° 42 et 43 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Un placard mural trois portes coulissantes est aménagé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets orientée Nord-Ouest.

### Des toilettes

(Photographie n° 44 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond.

Le plafond est peint.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue.

Ce local est borgne.

Etablissement des diagnostics de l'amiante, de la performance énergétique, de l'installation électrique, de l'installation intérieure gaz, de l'état des risques et pollutions et mesurage de l'immeuble

Après visite des différentes pièces par CAVOVENTES.FR on rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit appartement.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de ce logement indique une superficie totale de **77,41 m<sup>2</sup>** et une surface au sol totale de **77,73 m<sup>2</sup>**.

## **APPARTEMENT LOT N° 35**

Portant le numéro 35 au plan, cet appartement de type 3 se trouve au premier étage côté Nord du bâtiment A.

En présence de CAVOVENTES.FR locataire selon bail sous seing-privé moyennant un loyer mensuel de 1000,00 € charges comprises qu'il n'a pu me communiquer.

Chauffé électriquement par le sol, il comprend :

### **Un hall d'entrée et dégagement**

(Photographies n° 45, 46 et 47 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond avec spots intégrés sont peints.

Un interphone est installé.

### **Une chambre à l'angle Est**

(Photographies n° 48, 49 et 50 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont peints et le mur côté Nord-Est est recouvert d'un lambris peint.

Le plafond est peint.

Une armoire murale trois portes coulissantes est aménagée et un placard mural une porte accueille le tableau électrique et le compteur Linky (photographie n° 51 en annexe).

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets orientée Nord-Est.

### **Une chambre à l'angle Ouest**

(Photographies n° 52 à 55 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont recouverts d'un lambris peint.

Le plafond est peint.

Une armoire murale trois portes coulissantes est aménagée.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec châssis fixe et volets orientée Nord-Est.

### **Une salle de bains**

(Photographies n° 56, 57 et 58 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs où sont installés les appareils sanitaires sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond. Les autres murs sont recouverts de toile de verre peinte.

Le plafond est peint.

Cette pièce est borgne.

L'équipement comprend :

- Une cabine de douche avec mitigeur, barre de douche et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans meuble en stratifié équipé d'un placard deux portes et de trois tiroirs. Un miroir est installé au-dessus.
- Un branchement pour lave-linge.
- Un branchement pour sèche-linge.
- Un radiateur sèche-serviette.

### **Des toilettes**

(Photographies n° 59 et 60 en annexe).

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

Ce local est borgne.

L'équipement comprend :

- Une cuvette de WC suspendue.
- Un lave-mains avec mitigeur.
- Un placard suspendu deux portes.

### **Un espace séjour - salle à manger - cuisine**

(Photographies n° 61 à 66 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont peints et le mur Ouest est recouvert d'un lambris peint.

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres deux battants, chacune équipée d'un châssis fixe et de volets, orientées Sud-Ouest.

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié et crédence en carreaux de faïence comprend :

- Deux placards hauts une porte.
- Deux placards hauts deux portes.
- Deux étagères hautes.
- Un plan de travail en stratifié.
- Une plaque de cuisson vitrocéramique.
- Un évier en inox un bac et demi avec mitigeur.
- Deux tiroirs.
- Un placard bas une porte.
- Un placard bas deux portes.
- Un four électrique.
- Un emplacement pour lave-vaisselle.

Une porte coulissante ouvre sur un cellier borgne dont le sol est recouvert de carreaux de carrelage et les murs et le plafond sont peints (photographie n° 67 en annexe). Un chauffe-eau de 300 litres est installé dans ce local (photographie n° 68 en annexe).

Etablissement des diagnostics de l'amiante, de la performance énergétique, de l'installation électrique, de l'état des risques et pollutions et mesurage de l'immeuble

Après visite des différentes pièces par son rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit appartement.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de ce logement indique une superficie totale de **57,73 m<sup>2</sup>** et une surface au totale de **57,73 m<sup>2</sup>**

**LA CAVE  
LOT N° 21**

Portant le numéro 21 au plan, elle se trouve au sous-sol du bâtiment A (photographie n° 69 en annexe).

Ne connaissant pas son occupant, il n'a pas été possible de la visiter.

Des photographies des lieux et une copie des différents diagnostics seront jointes tant à l'original qu'à l'expédition du présent procès-verbal de description.

Telles ont été mes constatations terminées à ANNEMASSE (Haute-Savoie), le 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 11 heures 05.

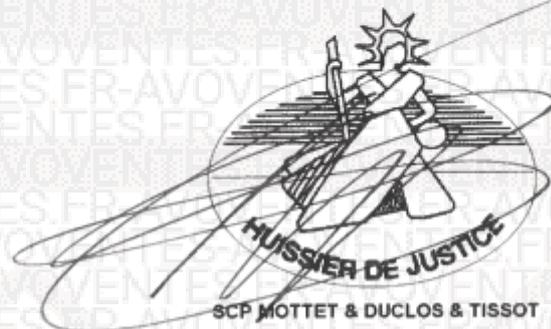
Procès-verbal de description dicté et rédigé en mon Etude le 11 septembre 2023 de 13 heures 30 à 16 heures 50.

**SOUS TOUTES RESERVES**

**COUT : QUATRE CENT CINQUANTE EUROS  
SOIXANTE SEIZE CENTIMES.**

Vacation	219,16
Emolument	148,80
Art. A444-48 Frais de Déplacement	7,67
<b>HORS TAXES</b>	<b>375,63</b>
TVA	75,13
<b>COUT D'ACTE</b>	<b>450,76</b>

**Bruno MOTTET**  
**Huissier de Justice Associé**





**SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT**  
Huissiers de Justice associés  
8, rue Amédée VIII de Savoie  
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Département :  
HAUTE SAVOIE

Commune :  
ANNEMASSE

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

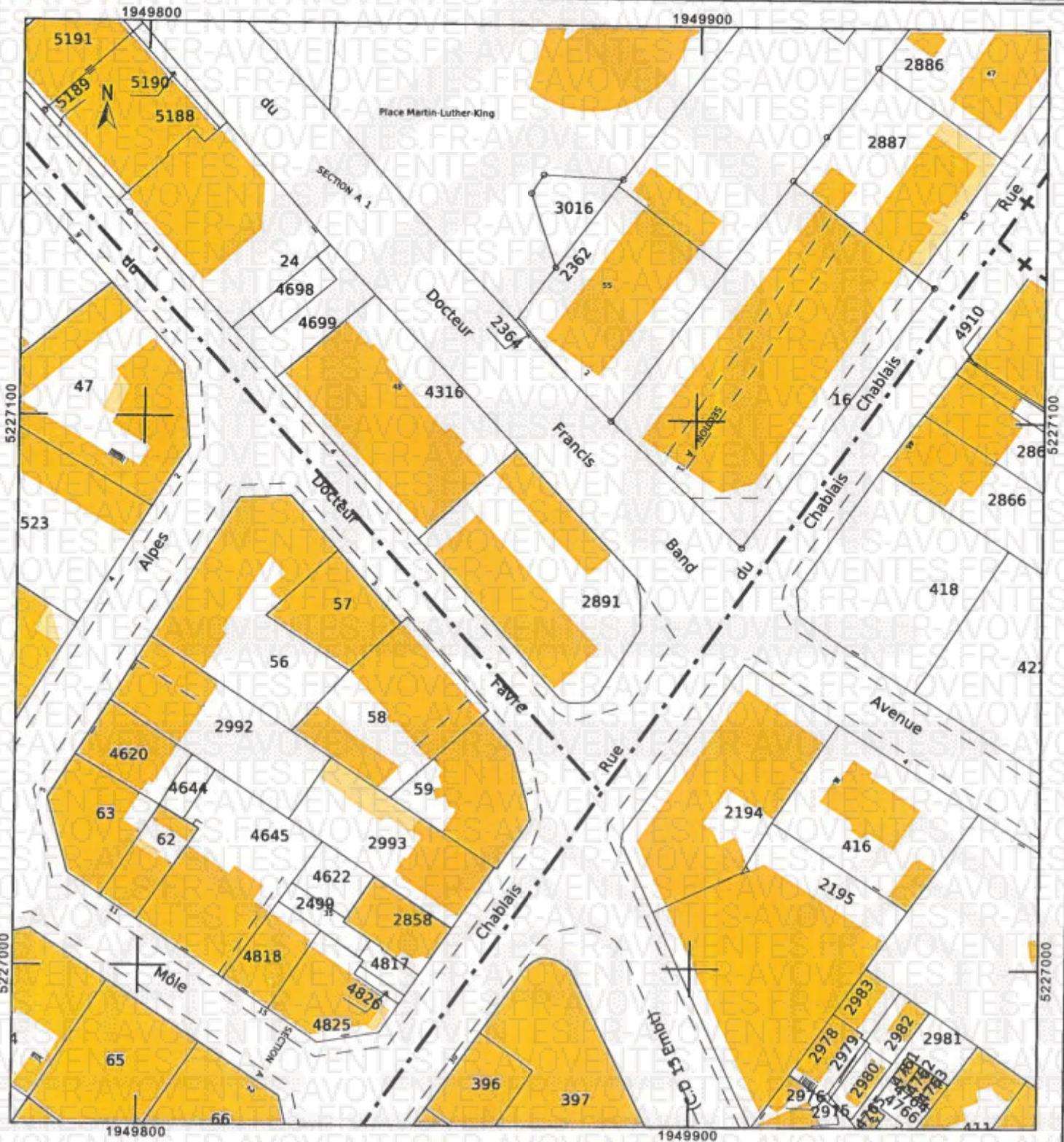
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

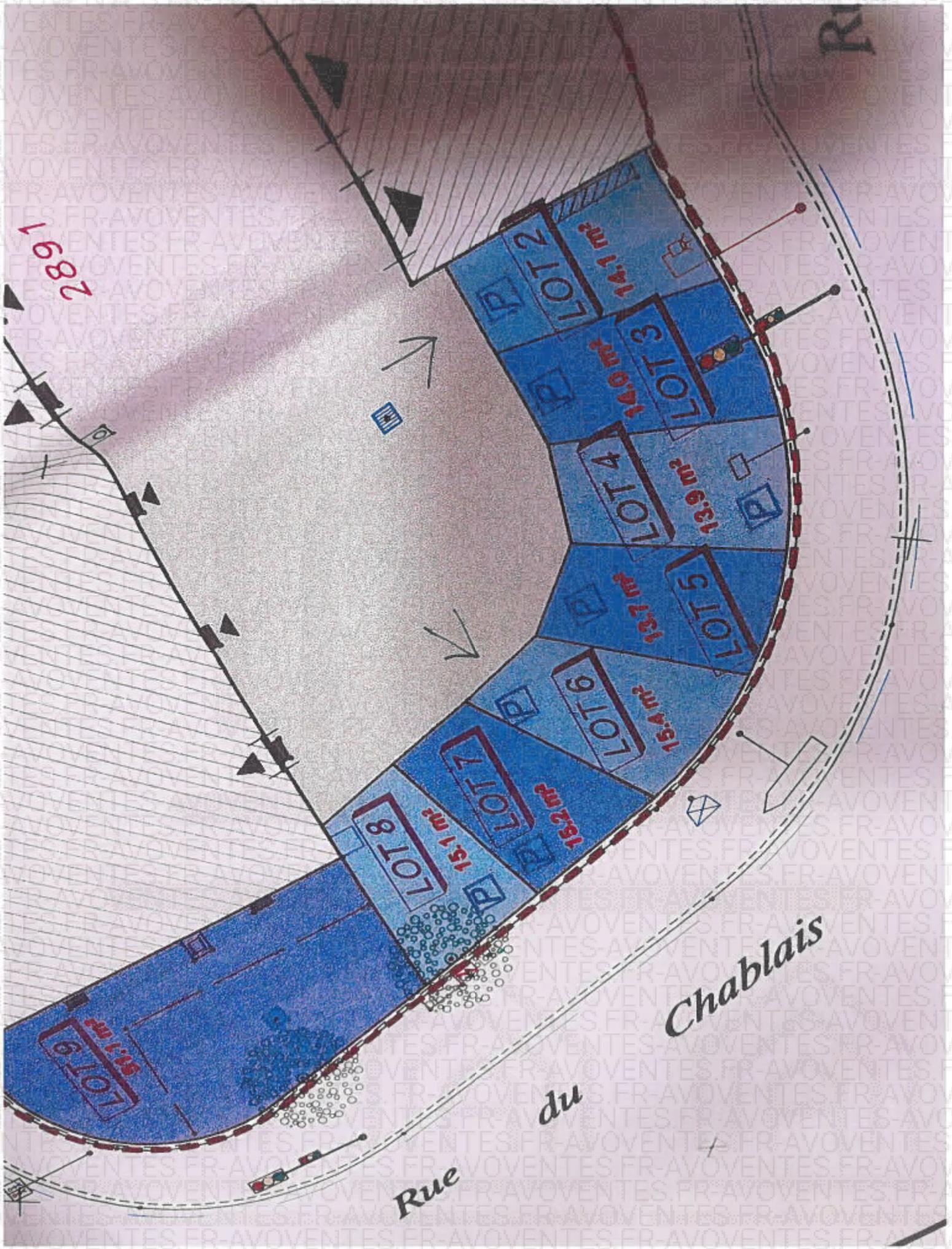
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
ANNECY  
Cité administrative 7, rue Dupanloup  
74040  
74040 ANNECY  
tél. 04.50.88.40.43 - fax 04.50.88.47.94  
cdif.annecy@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT  
Huissiers de Justice associés  
8, rue Amédée VIII de Savoie  
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS





2891

Rue du Chablais

LOT 9  
151.1 m<sup>2</sup>

LOT 8  
151 m<sup>2</sup>

LOT 7  
152 m<sup>2</sup>

LOT 6  
154 m<sup>2</sup>

LOT 5  
137 m<sup>2</sup>

LOT 4  
139 m<sup>2</sup>

LOT 3  
140 m<sup>2</sup>

LOT 2  
141 m<sup>2</sup>

LOT 1  
141 m<sup>2</sup>

Photographie n° 1



Photographie n° 2

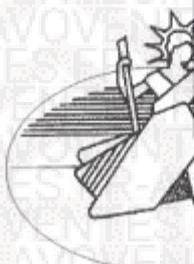


Photographie n° 3



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 4



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 5



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 6



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 7



Photographie n° 8



Photographie n° 9



Photographie n° 10

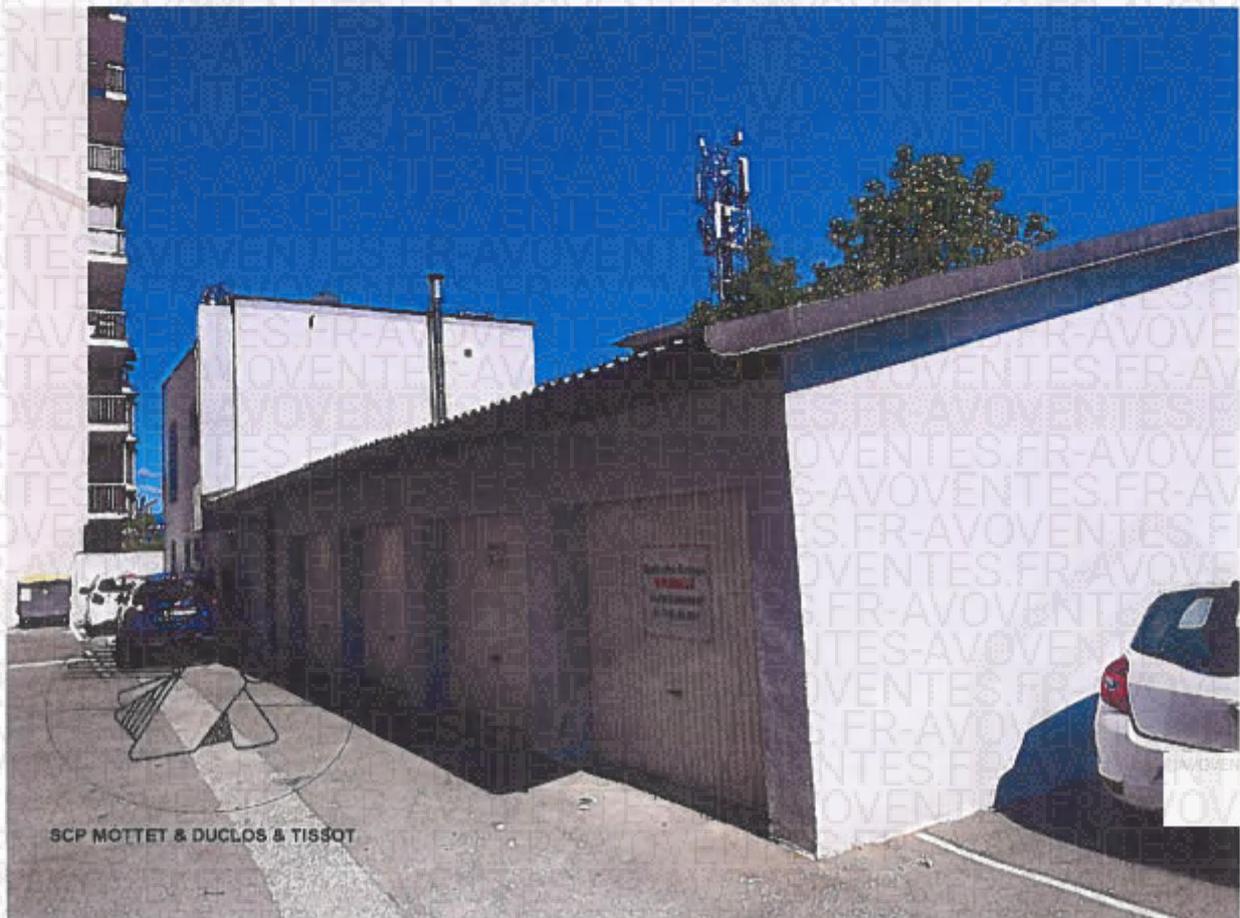


Photographie n° 11



Photographie n° 12





Photographie n° 15



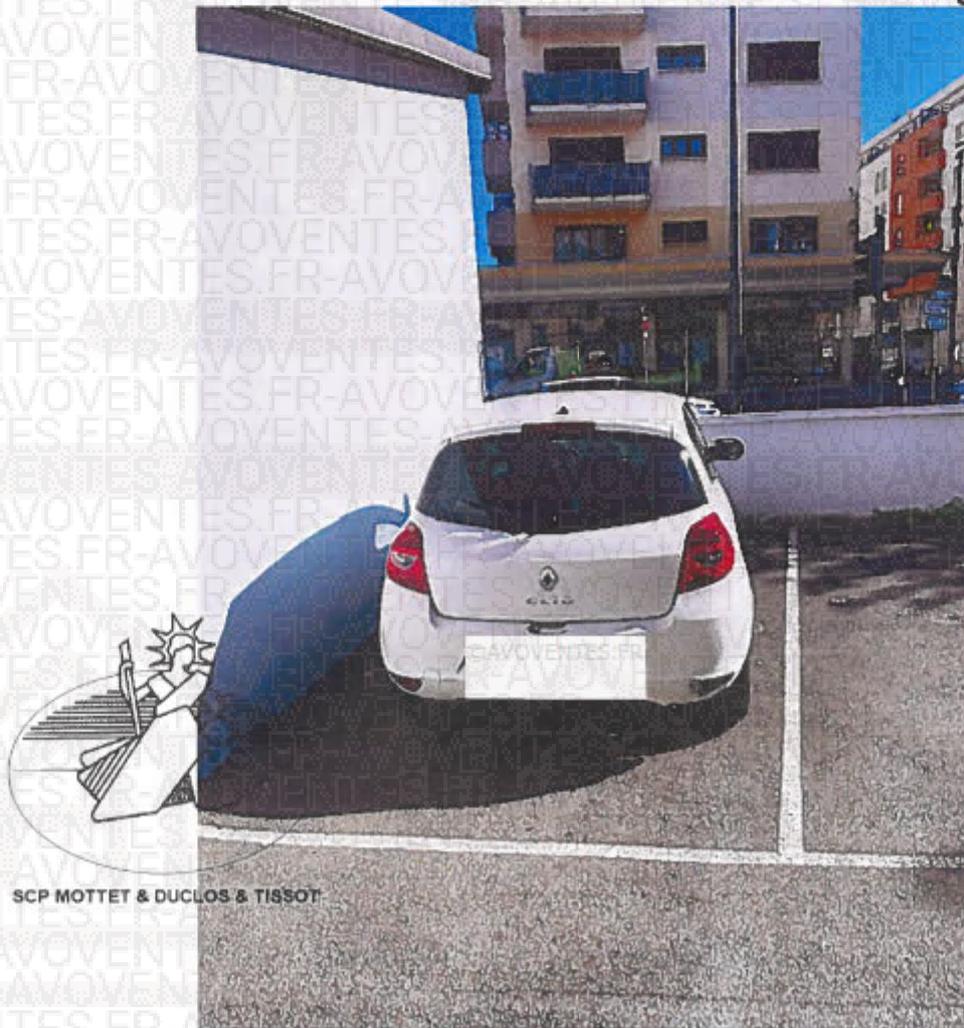
Photographie n° 16



Photographie n° 17



Photographie n° 18



Photographie n° 19



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 20



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 21



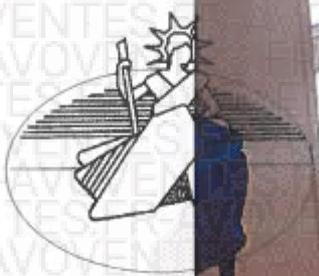
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 22



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 23



SCP MOTTET & DUCLOS TISSOT

Photographie n° 24



SCP MOTTET & DUCLOS TISSOT

Photographie n° 25



Photographie n° 26



Photographie n° 27



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 28



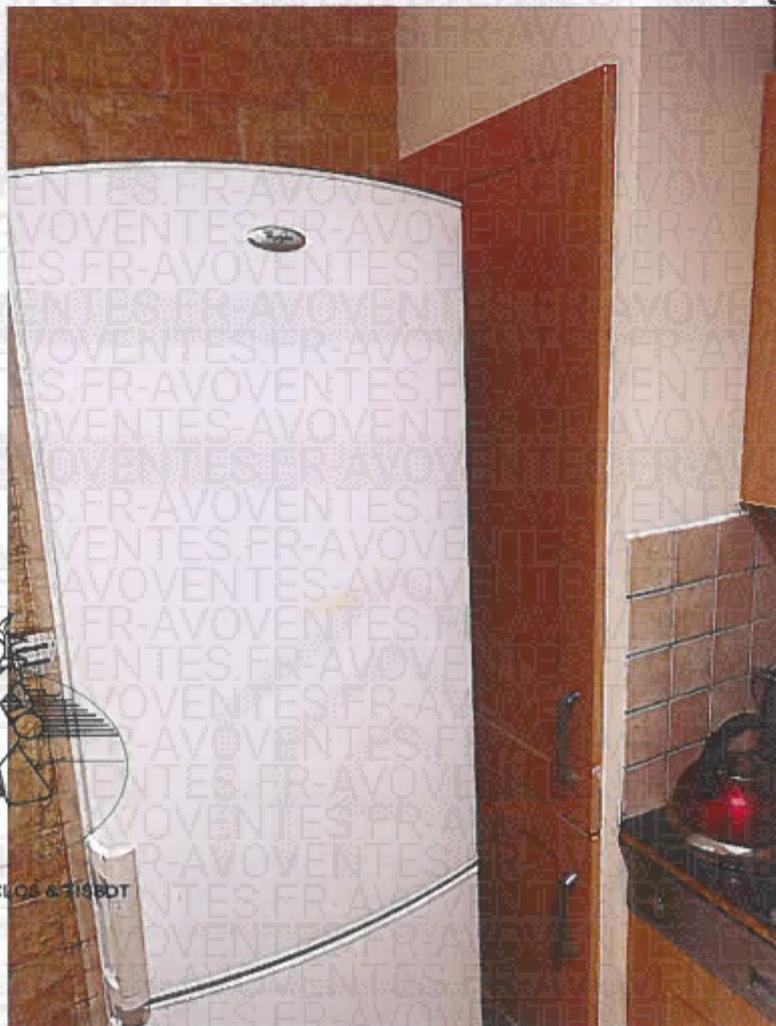
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 29



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 30



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 31



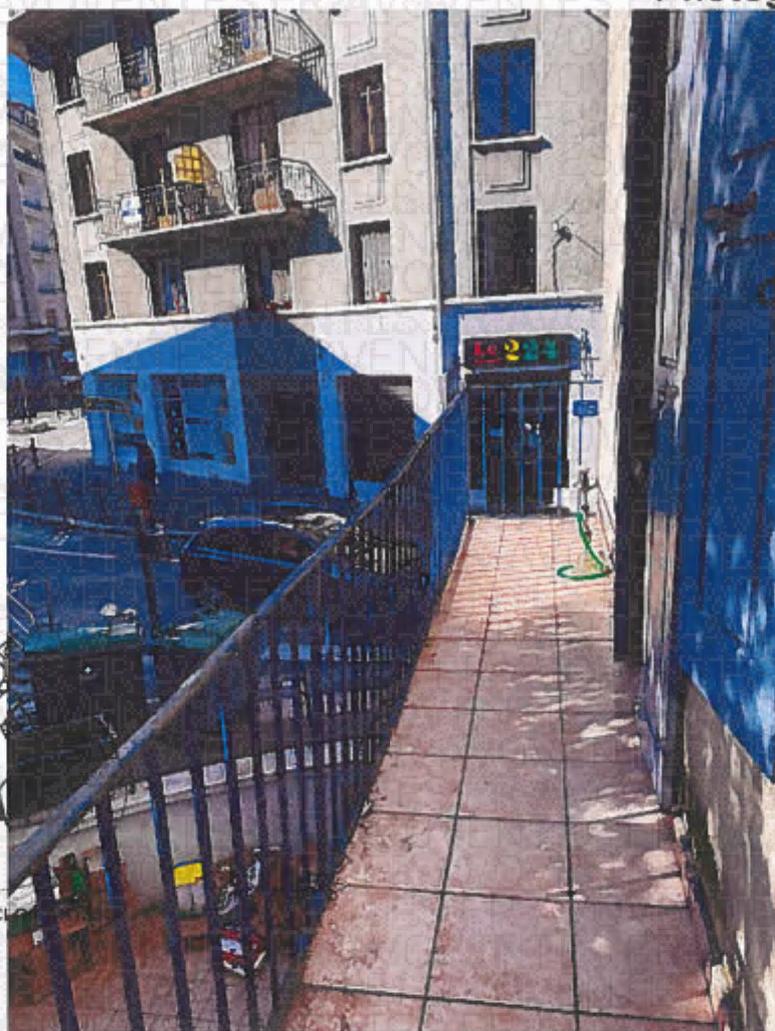
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 32



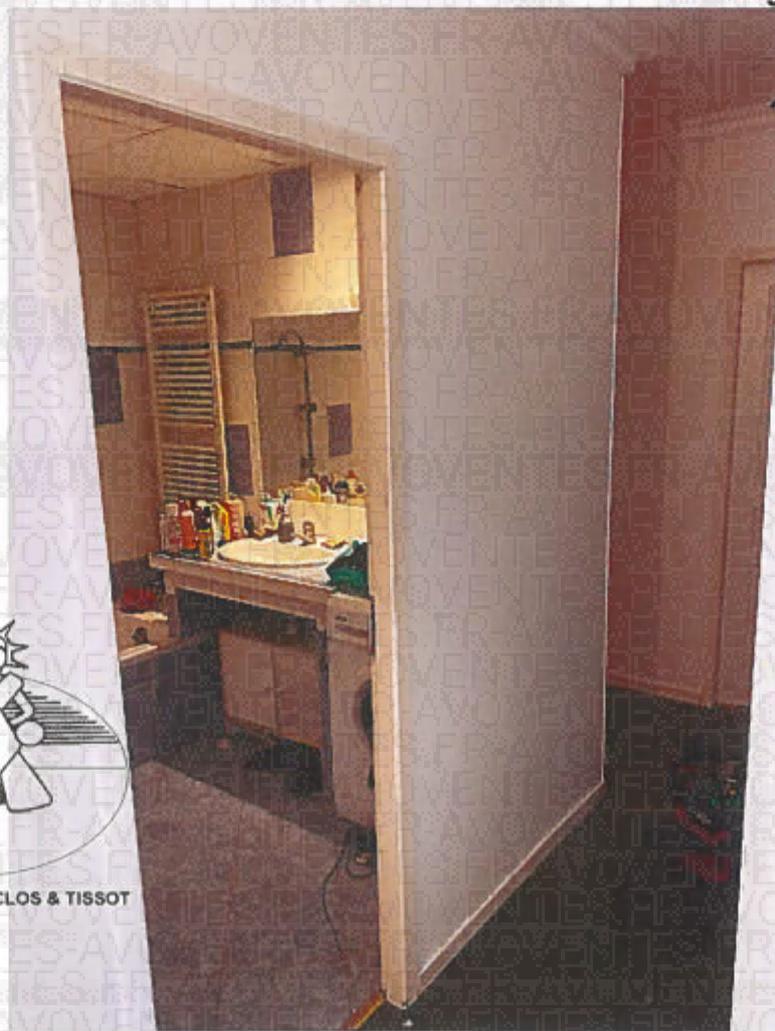
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 33



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 34



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 35



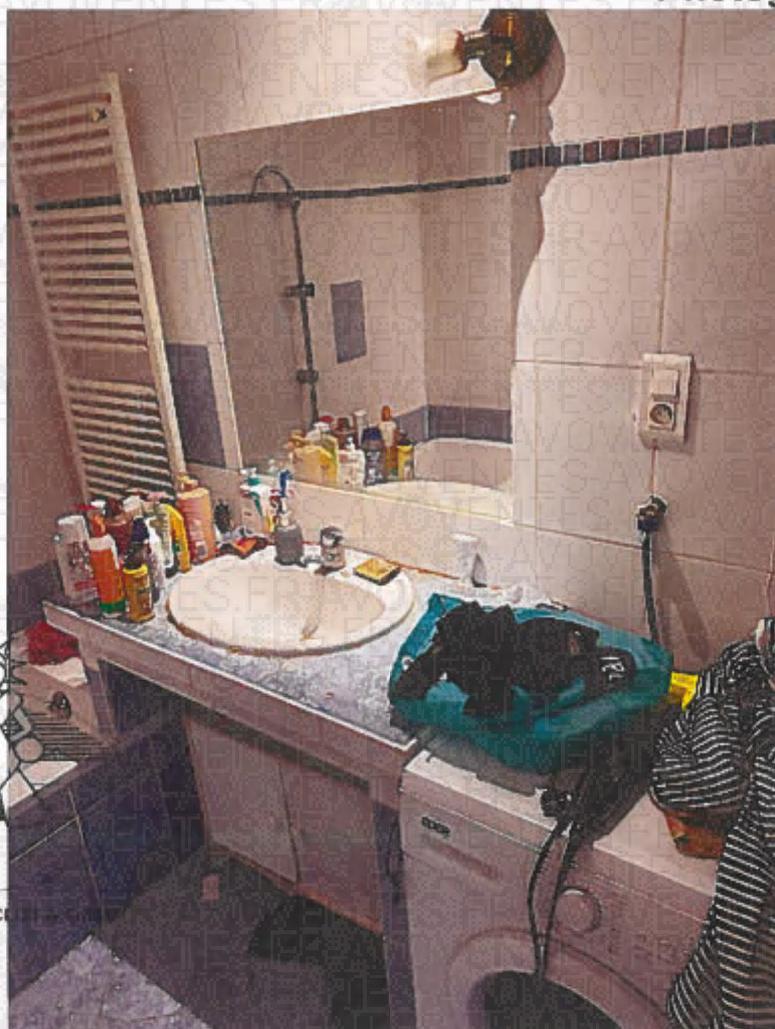
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 36



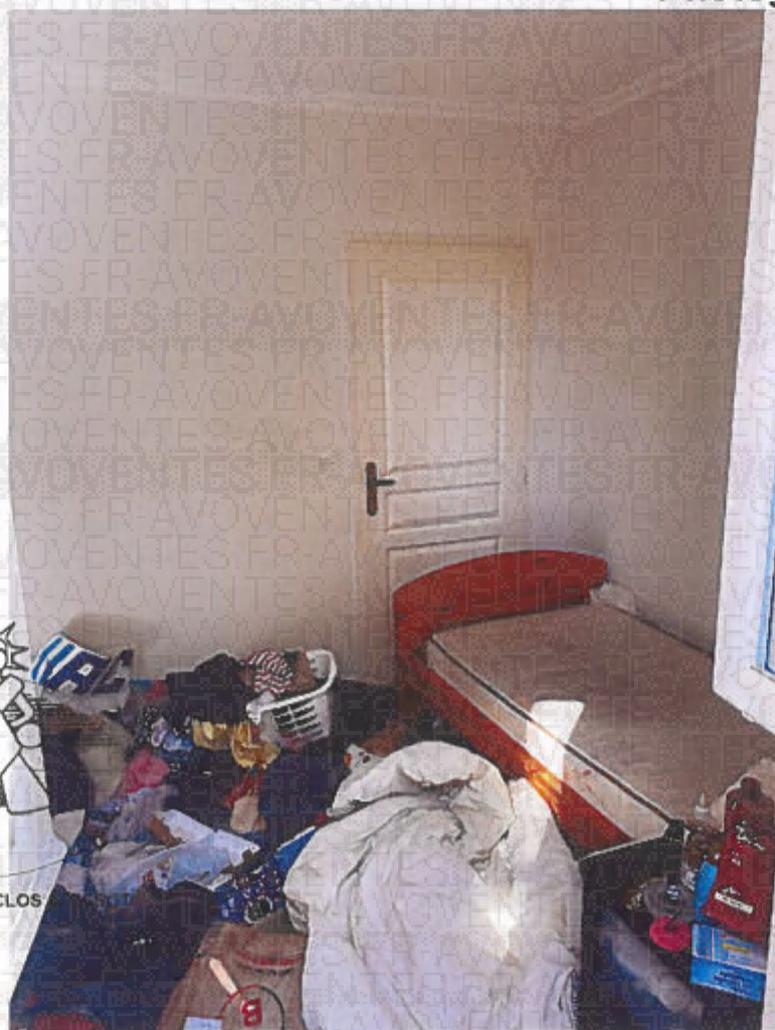
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 37



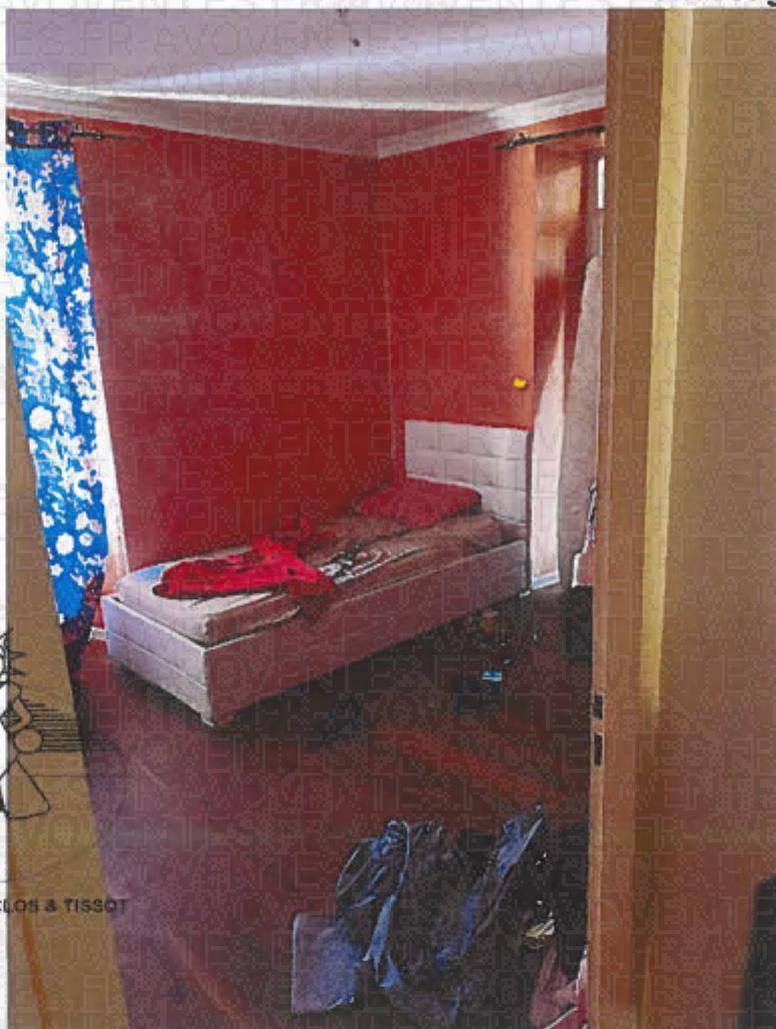
SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 38



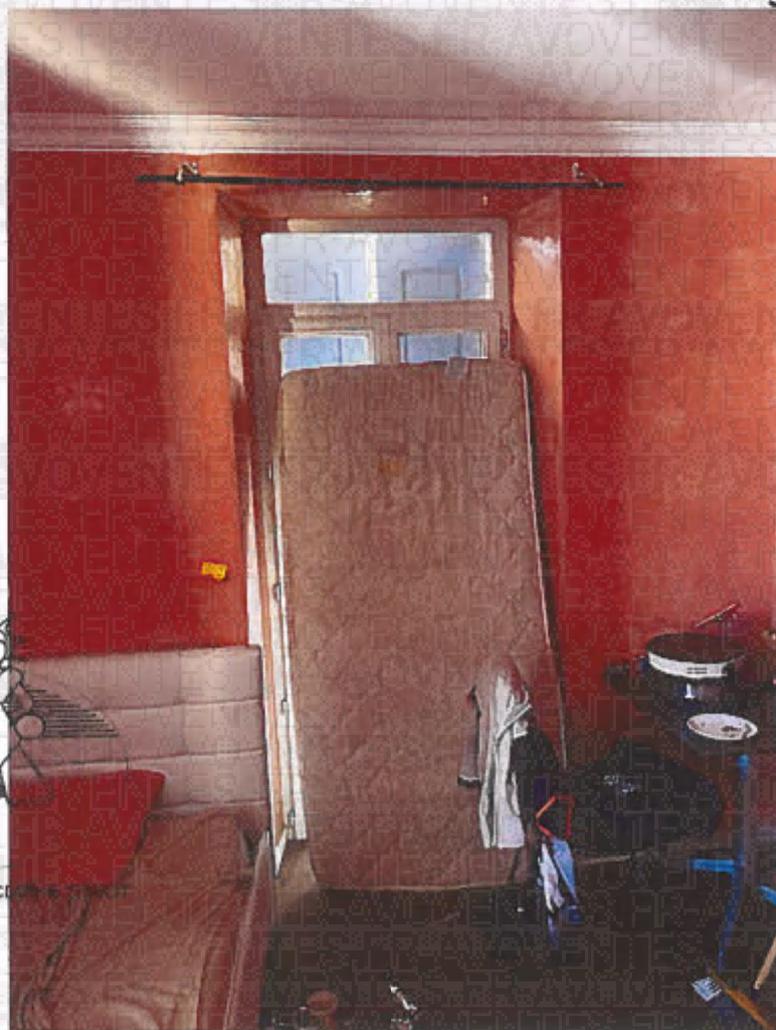
SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 39



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 40



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 41



Photographie n° 42



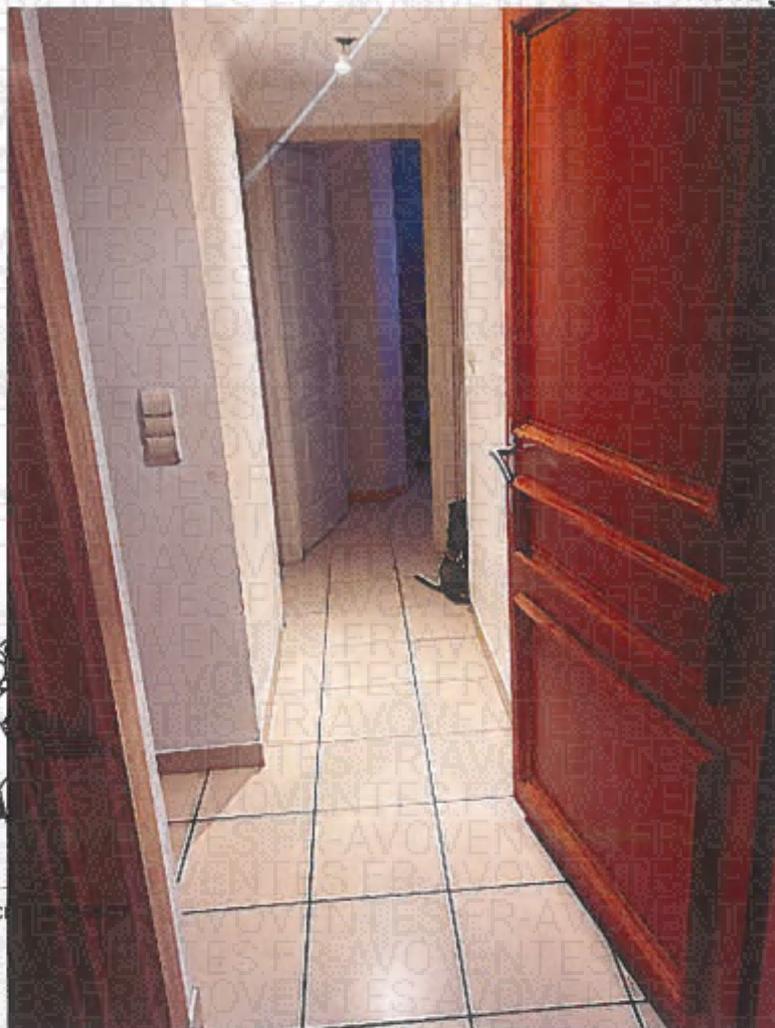
Photographie n° 43



Photographie n° 44

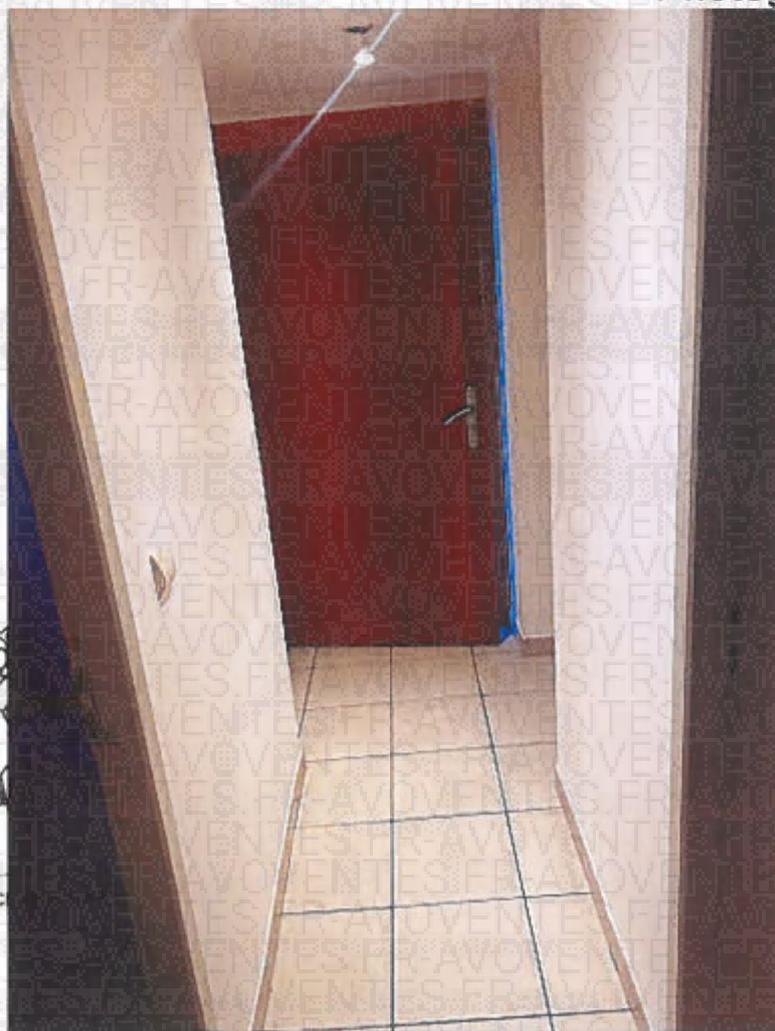


Photographie n° 45



SCP MOTTET & DUC

Photographie n° 46



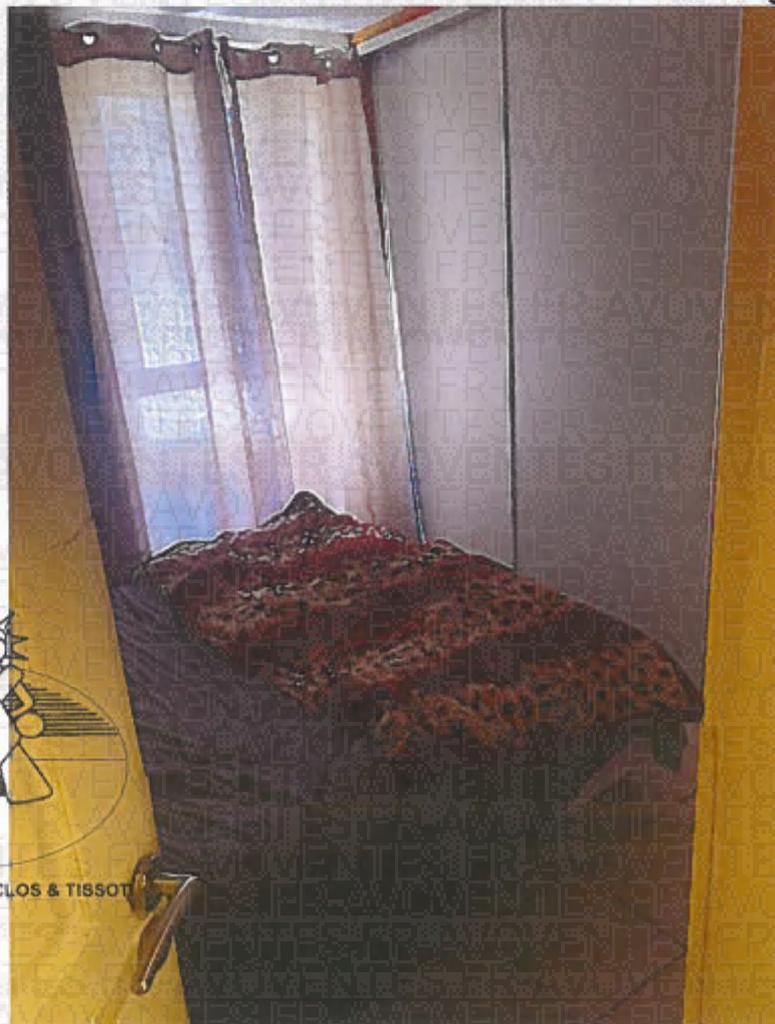
SCP MOTTET & DUC

Photographie n° 47



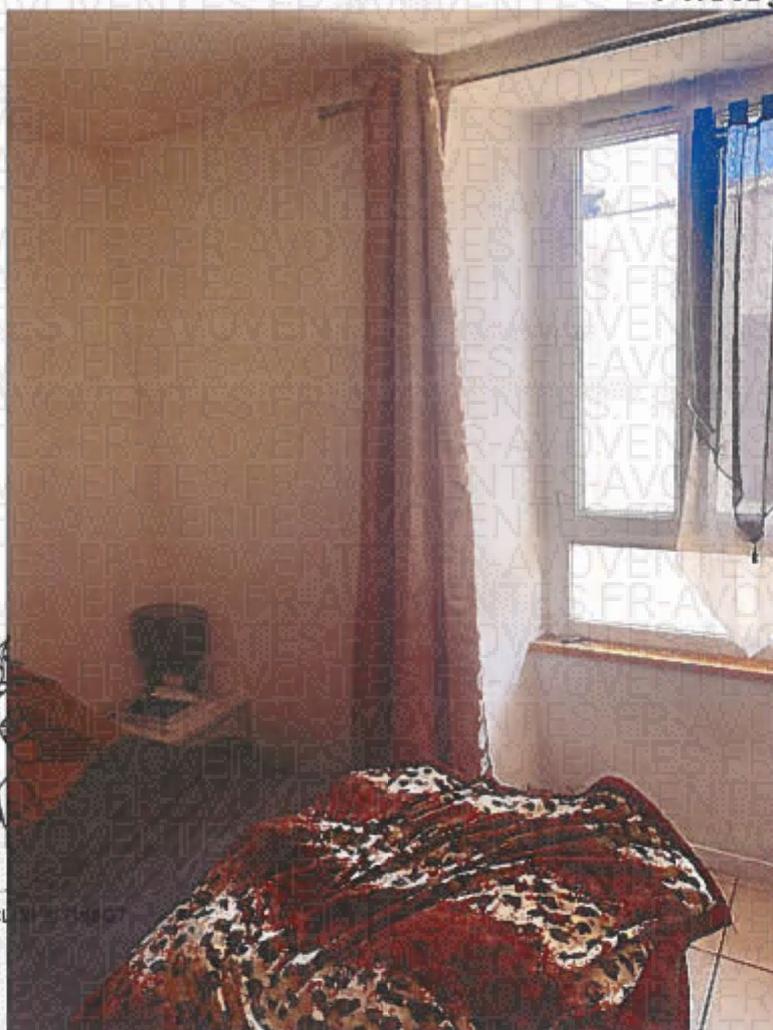
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 48



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 49



SCP MOTTET & DUCLOS

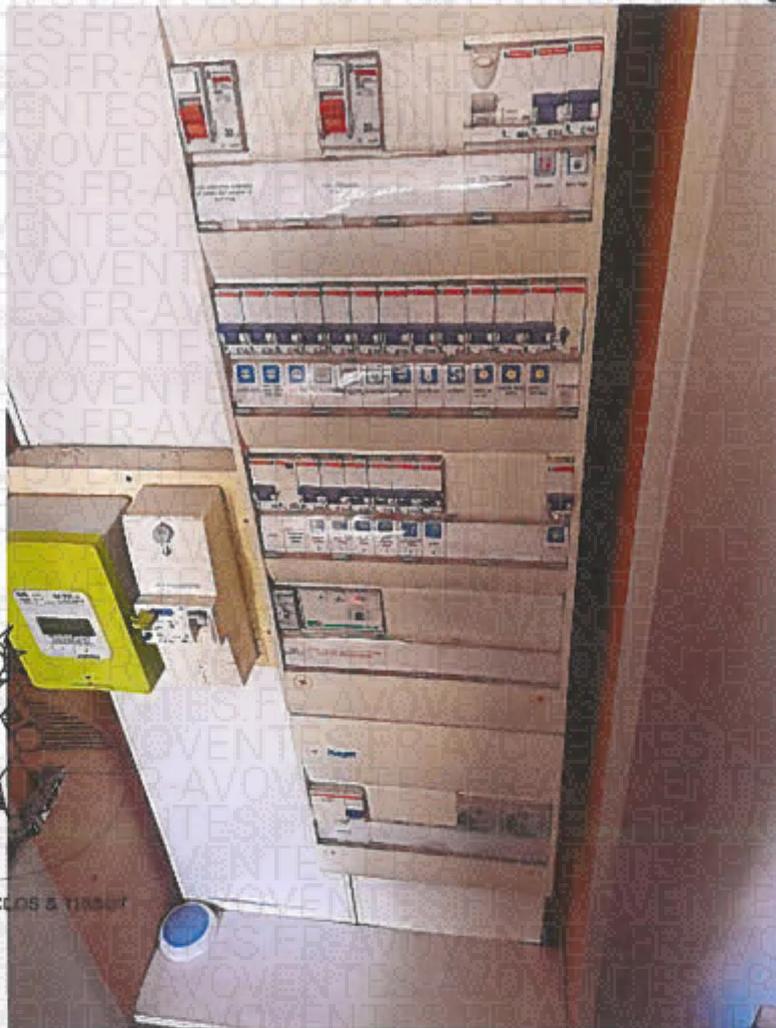
Photographie n° 50



SCP MOTTET & DUCLOS

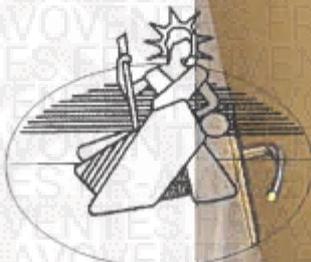
TISSOT

Photographie n° 51



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 52



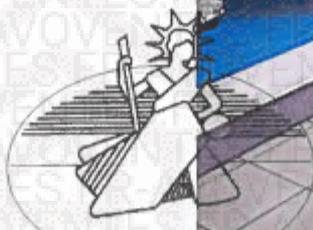
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 53



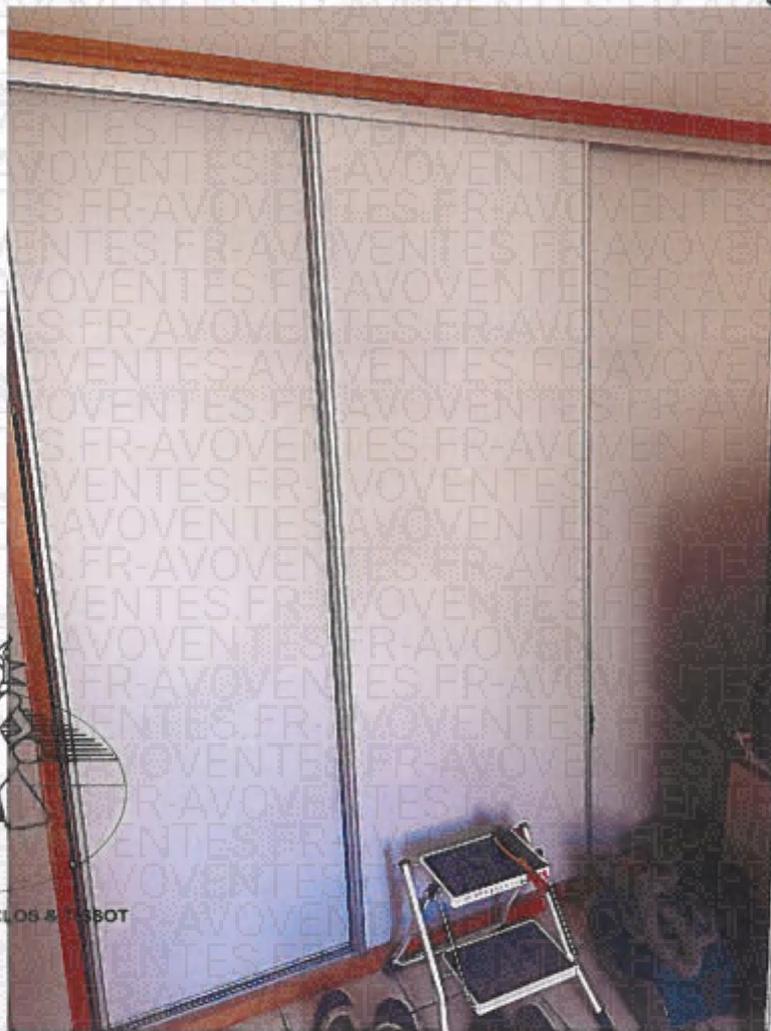
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 54



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 55



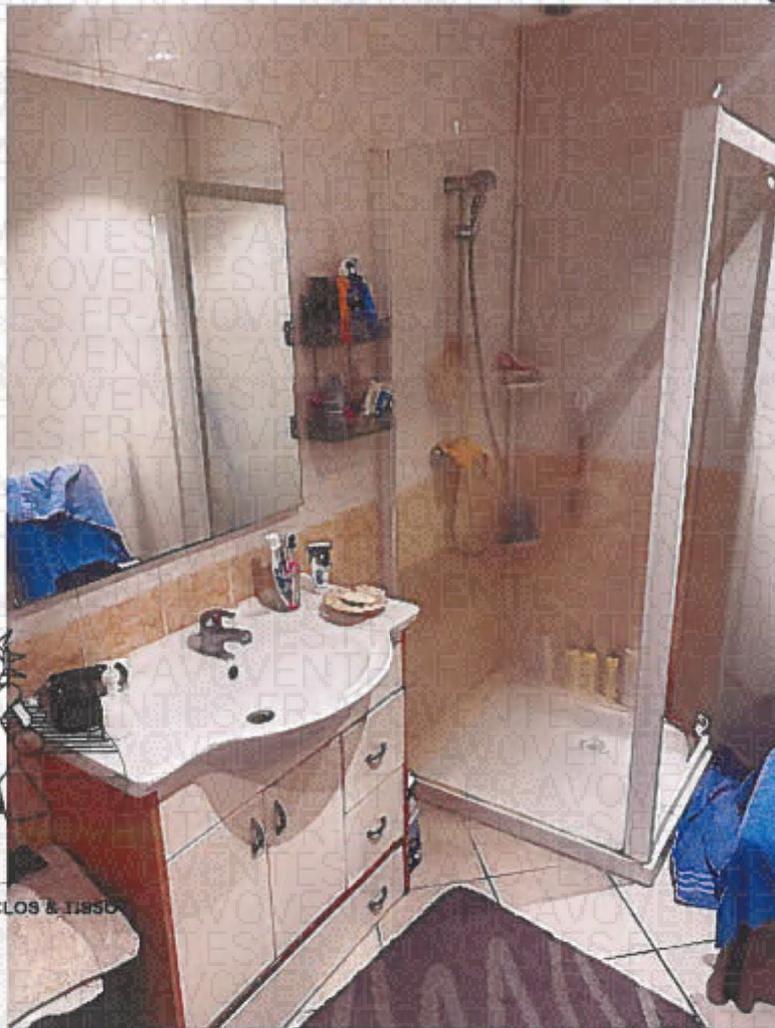
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 56



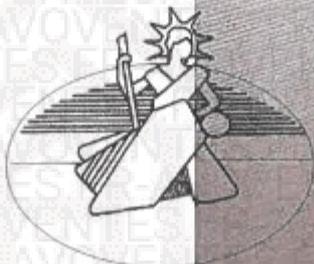
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 57



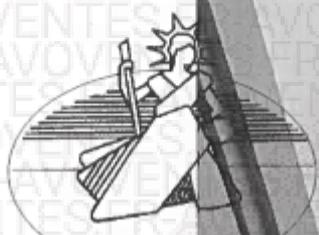
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 58



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 59



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



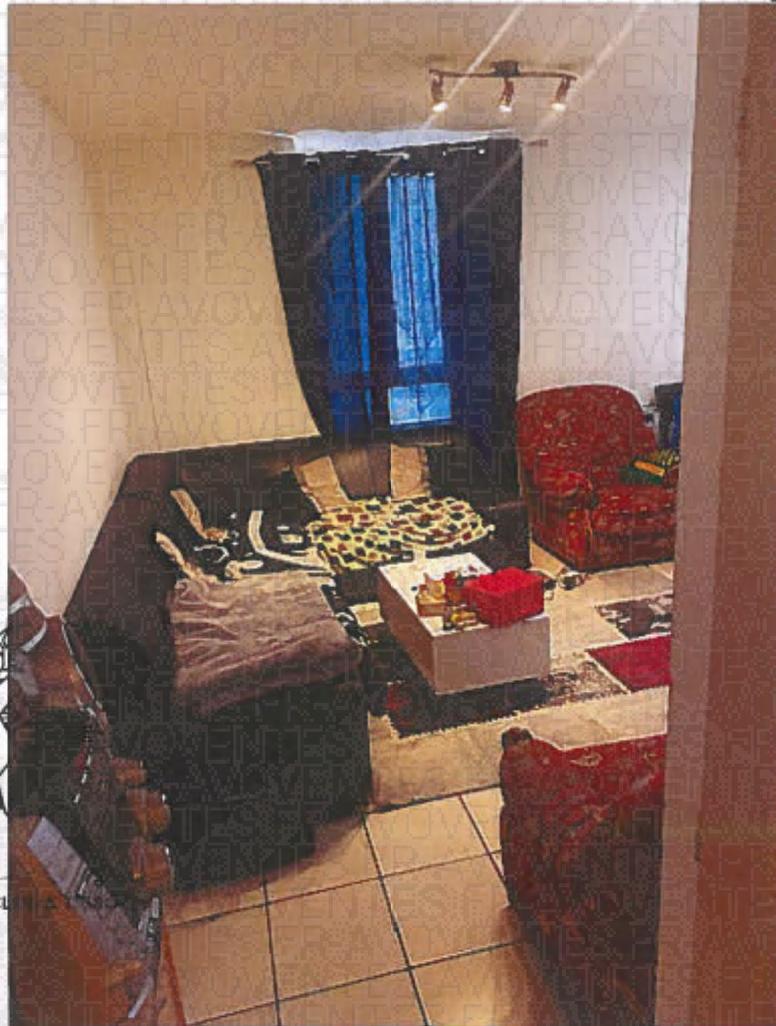
Photographie n° 60



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 61



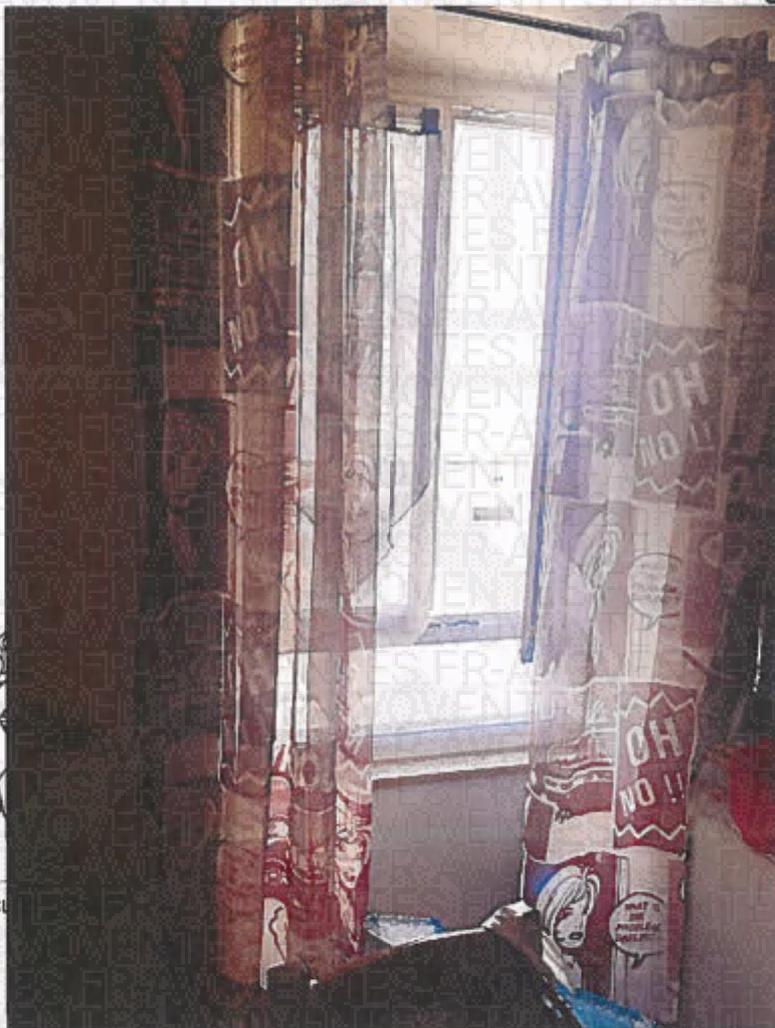
SCP MOTTET & DUCLOUX

Photographie n° 62



ASSOT

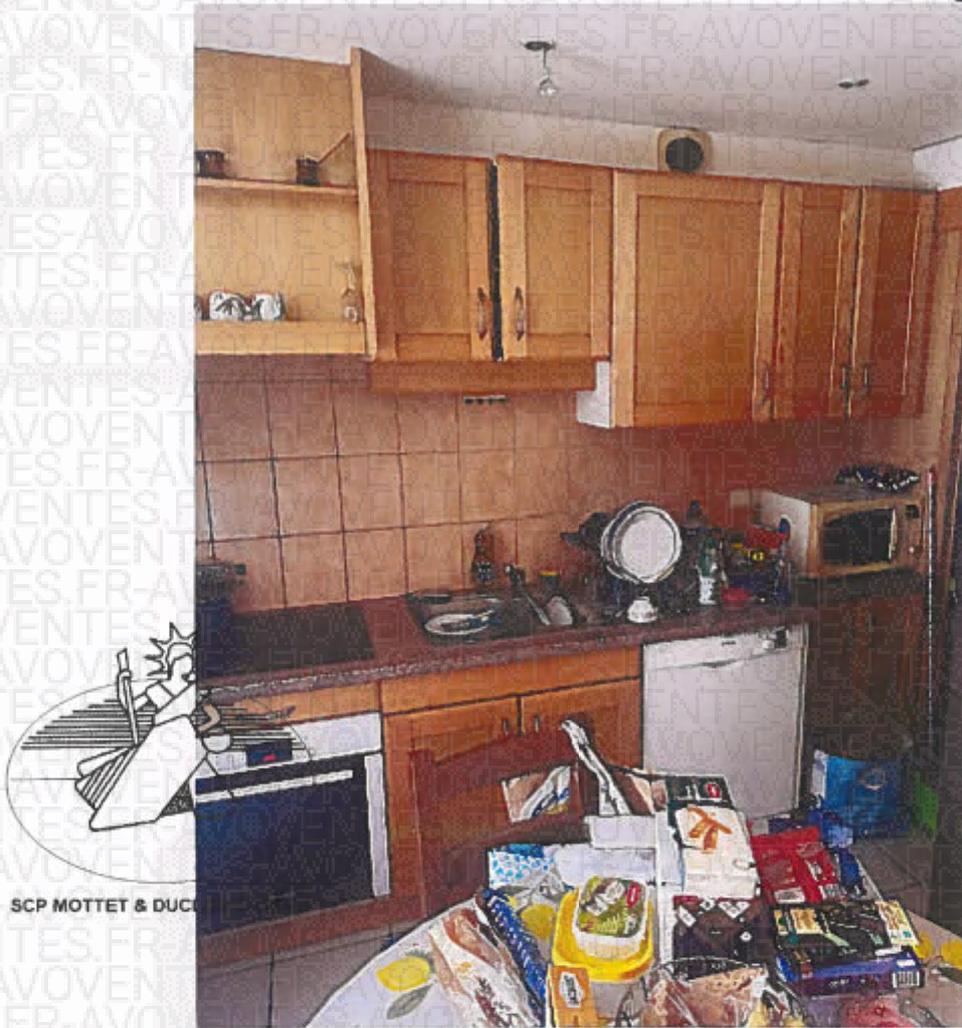
Photographie n° 63



Photographie n° 64



Photographie n° 65



SCP MOTTET & DUCLOS

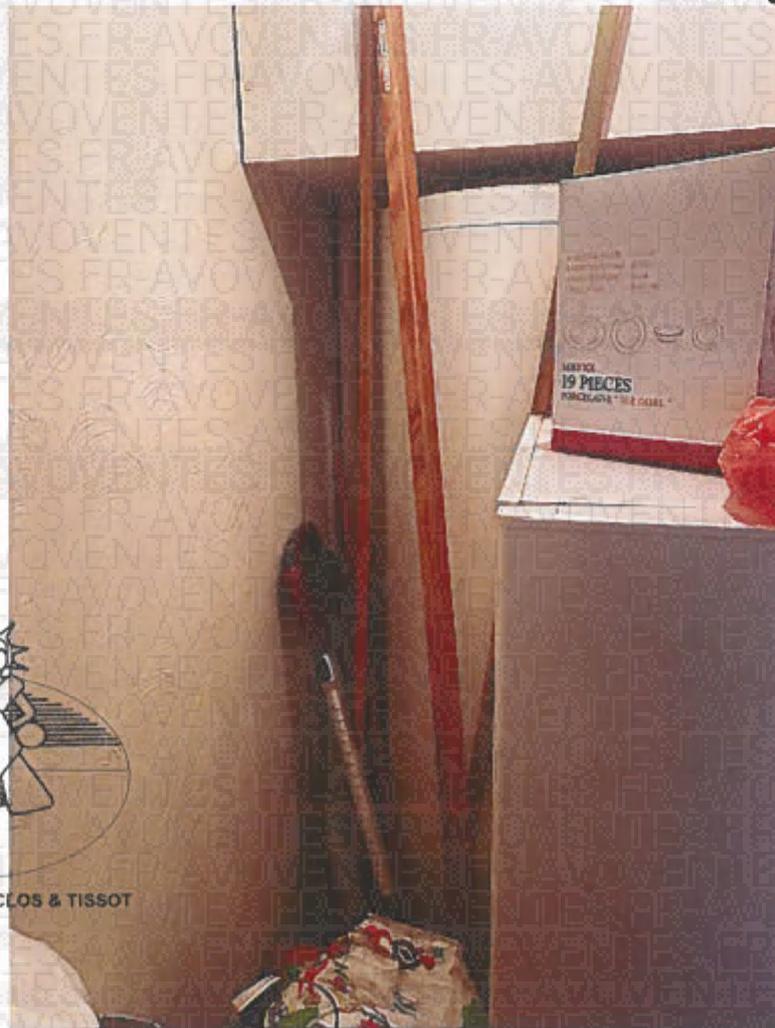
Photographie n° 66



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



SCP MOTTET & DUCLOS



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

# LOTS N° 38 & 49